

DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

FORMATION EN VOIE DIRECTE

NOTICE D'INFORMATIONS

Le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social vient d'être institué par décret N°2016-74 le **29 janvier 2016** et remplace désormais le DEAMP et le DEAVS.

Le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et social (DEAES) atteste des compétences nécessaires pour réaliser un accompagnement social au quotidien, visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie.

Pour les candidats dont le choix de la spécialité n'est pas totalement arrêté, une période de détermination sera organisée par BUC Ressources.

MODALITES :

La formation se déroulera du **5 mars 2018 au 29 mars 2019**, sur le Site de bécheville, Pôle de formation, 1 rue Baptiste Marcet 78130 Les Mureaux.

Les cours sont dispensés de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

La formation se déroule sur 12 mois dont **525 heures en centre de formation et de 840h de formation pratique.**

Les personnes intéressées doivent :

Satisfaire aux épreuves de sélections destinées à évaluer leur aptitude à bénéficier de la formation.

La réussite aux épreuves de sélection n'est valable qu'un an.

Un report d'admission d'un an, renouvelable deux fois, est accordé de droit par le directeur de l'établissement, en cas de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale ou de rejet d'une demande de congé individuel de formation ou de congé de formation professionnelle.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa formation à la rentrée suivante, **au plus tard trois mois** avant la date de l'entrée en formation.

Il y a deux épreuves:

- Une épreuve d'admissibilité d'1 heure 30 : questionnaire de dix questions orientées sur l'actualité sociale.

L'admissibilité est prononcée à partir de la note de 10/20.

- Une épreuve d'admission : oral de 30 minutes avec un jury composé de deux personnes qui évaluent la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale.

L'admission est prononcée à partir de la note de 10/20.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- Diplôme d'Auxiliaire de puériculture
- BEP Carrières Sanitaires et Sociales
- BEPA Option service aux personnes
- CAP Petite Enfance
- Mention complémentaire d'Aide à domicile.
- BAPAAT
- CAPA en milieu rural
- Diplôme d'Etat d'Assistant Familial
- Titulaire du Titre d'Assistant de Vie

Sont dispensés des épreuves de sélections :

Les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social souhaitent obtenir une spécialité différente de celle acquise au diplôme ainsi que les candidats titulaires d'un **Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique** ou d'un **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale** qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité que celle acquise au titre de leur diplôme

LA FORMATION PRATIQUE :

La formation alterne les cours théoriques et la formation pratique. Elle se compose de **840 heures de formation pratique** réparties en **3 stages de 280heures** dans des sites qualifiants.

Chaque domaine de compétence donne lieu à une évaluation par le site qualifiant.

PROGRAMME ET PEDAGOGIE

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, comporte **525 heures** de formation théorique dont **378 heures de socle commun** et **147 heures de spécialité**.

Les spécialités :

- **Accompagnement de la vie à domicile :**

L'Accompagnant social de proximité contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

- **Accompagnement de la vie en structure collective :**

Dans le cadre d'un projet institutionnel, l'Accompagnant éducatif et social contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie. Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

- **Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire :**

Dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalisé de compensation, la mission de l'accompagnant éducatif et social consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Il inscrit obligatoirement son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune et la famille.

LES DOMAINES DE FORMATION :

- **DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale -140h**

Socle commun (126h)

Les bases des politiques publiques et les lois régissant le secteur social et médico-social
 Ethique et déontologie
 Le développement de la personne tout au long de sa vie. Les pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, physiques et sociales
 Les situations de handicap
 Les troubles de l'attachement et leurs conséquences
 Les situations d'exclusion sociale et conséquences
 Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Spécialité accompagnement de la vie à domicile (14h)

L'organisation du secteur à domicile : action sociale, médico-sociale et sanitaire.
 Le contexte de l'intervention du secteur de l'aide à domicile

La notion de qualité du service rendu par le service et les professionnels
 Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

collective (14h) :

L'organisation du secteur

La notion de qualité du service rendu par le service et les professionnels

Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire (14h)

L'organisation du système éducatif

Repères scolaires, périscolaires et de loisirs

La règlementation spécifique applicable aux élèves en situation de handicap, en accueil collectif

Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

- **DF2 : Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité -161h**

Socle commun (98h)

L'observation, l'écoute et la relation

Notions de dépendance, d'indépendance et d'autonomie

La notion de santé

Ergonomie, aide à la mobilité et transferts

La personne et son rapport à la nourriture et à son corps

Intimité, vie affective et sexualité

Notions de base d'apprentissage en fonction du public accompagné

Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Spécialité accompagnement de la vie à domicile (63h)

Alimentation et cuisine

La personne et son rapport au vêtement et au linge à son domicile

La personne et son rapport au cadre de vie

Suivi du budget quotidien

Les moments essentiels de la personne

Le rapport à l'intime

Le rapport à la différence et à la singularité de prise en compte de l'autre

Accompagnement adapté à la personne

Accompagnement aux soins

Intervention auprès de la famille

Atelier pédagogique de professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Spécialité accompagnement de la vie en structure collective (63h) :

Notions d'hygiène et sécurité des locaux, de l'alimentation, du linge

La personne et son rapport aux vêtements, à son alimentation et à son cadre de vie

Le rapport à l'intime, au toucher dans l'accompagnement

Le rapport à la différence et à la singularité dans la prise en compte de l'Autre

Accompagnement adapté à la personne

Accompagnement et soins

Notions d'accompagnement au choix et à la prise d'initiative, de prise de risque

Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire (63h)

Hygiène et sécurité des lieux considérés

Incidence du handicap sur les apprentissages

La démarche inclusive

Conséquences de la situation de handicap sur l'environnement scolaire et éducatif

Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

- **DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés -91h**

Socle commun (63h)

Le travail en équipe

Transmission et communication professionnelle

Notions de projets

Participation au projet personnalisé

Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Spécialité accompagnement de la vie à domicile (28h)

L'intervention à domicile

Participer au projet personnalisé

Les accompagnements spécifiques

La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement

La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance

Le contexte professionnel

Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Spécialité accompagnement de la vie en structure collective (28h)

L'intervention en structure

Participation à l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé

Accompagnements spécifiques : spécificités des publics, des modalités de prise en charge, des moyens

La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement

La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance

Contexte professionnel (droit du travail..)

Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire (28h)

L'intervention en milieu scolaire et en accueil collectif de mineurs

Participation au projet personnalisé
Accompagnements spécifiques
La gestion des situations de violences et d'agressivité
La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance
Le contexte professionnel
Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

- **DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne - 112h**

Socle commun (70h)

Socialisation et inscription dans la vie citoyenne
Les différentes dimensions d'accessibilité
La famille et l'entourage
Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits
Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Spécialité accompagnement de la vie à domicile (42h)

Techniques d'animation adaptées aux personnes
Communication verbale et non verbale
Communication avec les familles et les aidants naturels
Prévention de l'isolement des personnes
Les conséquences de l'isolement des personnes
Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Spécialité accompagnement de la vie en structure collective (42h)

Techniques éducatives et projet d'activité
Notions d'apprentissage et de pédagogie: démarche et outils
Communication verbale et non verbale
Communication avec les familles et les aidants
Prévention et conséquences de l'isolement des personnes
Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire (42h)

Activités inclusives
Notions d'apprentissage et de pédagogie
Communication verbale et non verbale
Communication avec la famille et les aidants
Prévention de l'isolement des jeunes
Les conséquences de l'isolement des personnes
Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

A l'issue de la formation, BUC Ressources présente les candidats au diplôme.

Les candidats dont les quatre domaines de certification sont validés obtiennent le Diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social

Dans les cas où les domaines ne sont pas validés, le jury prend une décision de validation partielle. L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de 5 ans à compter de la date de notification de la validation du premier domaine de compétence.

Nature des épreuves :

DC 1 : Epreuve écrite en établissement de formation (coefficient 1)

Note de pratique professionnelle (coefficient 1)

Validation du DC 1 : la moyenne des 2 notes doit être supérieure ou égale à 10.

DC 2 : Evaluation d'un dossier de pratique professionnelle de 5 à 8 pages (coefficient 1)

Soutenance orale à partir du dossier de pratique professionnelle (coefficient 2)

Validation du DC2 : moyenne de toutes les notes avec les coefficients, supérieure ou égale à 10

DC 3 : Présentation d'au moins une étude de situation vécue en stage ou sur le lieu d'exercice professionnel en lien avec la spécialité choisie (Soutenance orale. Coefficient 1).

Note de pratique professionnelle (coefficient 1)

Validation du DC3 : moyenne de toutes les épreuves

DC 4 : exposé d'un projet favorisant l'animation de la vie sociale et citoyenne pour la/les personne(s) accompagnée(s). (coefficient 2)

Note de pratique professionnelle (coefficient 1)

Validation du DC4 : moyenne de toutes les notes avec les coefficients, supérieure ou égale à 10.